

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 10 décembre 2014

Lieu : salle polyvalente d'Armancourt

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les participants ainsi que M. le Maire d'Armancourt pour son accueil et ouvre la séance dans l'attente de l'arrivée de M. Marini :

| Etablissement | Représentant(e) | Présent(e) | Absent(e) excusé(e) | Représenté(e) par/Pouvoir à |
|---|-----------------------------------|-------------------|--------------------------------|--|
| Conseil Régional | Mme. Marie-Christine GUILLEMIN | | X | |
| Conseil Général | M. Joseph SANGUINETTE | | X | |
| Ville de Compiègne | M. Philippe MARINI | X | | |
| Commune de Pierrefonds | Mme. Michèle BOURBIER | X | | |
| Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA) | M. Bruno LEDRAPPIER | X | | |
| Syndicat Mixte des Marais de Sacy | M. Raoul CUGNIERE | | X | |
| Entente Oise-Aisne | M. Eric DEVALROGER | | X | |
| Parc Naturel Régional Oise-Pays de France | M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT | X | | |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | Mme Arielle FRANCOIS | X | | |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | M. Éric BERTRAND | X | | |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | M. Jean-Noël GUESNIER | X | | |
| Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP) | M. Didier LEDENT | X | | |
| Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP) | M. Hubert DOISY | X | | |
| Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) | M. Jean-Pierre VRANCKEN | X | | |
| Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) | M. Hubert DOISY | X | | |
| Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) | M. Stanislas BARTHÉLÉMY | X | | |
| Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) | Mme. Françoise COUBARD | X | | |
| Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | M. Alain COULLARÉ | X | | |
| Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | M. Michel BABOEUF | X | | |
| Chambre d'Agriculture de l'Oise | M. Christophe THIEBAUT | X | | |
| Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) | M. Philippe TETART | | X | |
| Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) | M. Christian DELANEF | X | | |
| Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO) | M. Claude BLONDEL | X | | |
| Lyonnaise des Eaux | M. Franck BERNET | | X | M.GOIFFON |
| SAUR | M. Laurent FELIX | X | | |
| Société des Autoroutes du Nord et de | M. Guillaume MARÉCHAL | | X | |

| | | | | |
|---|---------------------|-----------|---|--------------------|
| l'Est de la France (SANEF) | | | | |
| Université Technologique de Compiègne (UTC) | Mme Nassima VOYNEAU | X | | |
| Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) | Cédric de COLLASSON | | X | |
| Association Compiègne Ecologie | Frédéric PYSSON | | X | |
| Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant | Jean DAUBIGNY | | X | |
| Le Préfet de l'Oise ou son représentant | Dominique De PAOLI | X | | |
| Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ou son représentant | Marie-Anne BERNE | X | | |
| Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant | Didier LHOMME | X | | |
| Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant | Jean-Paul VORBECK | | X | Didier LHOMME |
| Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) | Benjamin VIN | | X | Marie-Anne BERNE |
| Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant | Josué FORBAN | | X | Dominique De PAOLI |
| Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant | Sophie TUAUX | | X | |
| Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant | Michel LEBLANC | | X | |
| Total membres présents ou représentés | | 24 | | |

Suite à l'appel, 24 membres sont présents ou représentés pour un total de 38. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 04 octobre 2013**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1. Installation de la Commission Locale de l'Eau

M. COULLARÉ rappelle les missions et la composition de la CLE.

M. MARINI déclare la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise-Aronde installée.

2. Élection du Président

M. COULLARÉ propose la candidature de M. Marini compte tenu de son investissement dans les actions liées au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Le vote se déroule à main levée et regroupe l'élection du Président, la composition du bureau et l'élection des 3 Vice-présidents.

M. Marini est élu Président de la CLE à la majorité absolue.

3. Composition du bureau

M. MARINI procède à la lecture de la composition du bureau de la CLE et propose de reconduire la candidature des membres du collège des collectivités et des établissements publics locaux :

- un président : M. Philippe MARINI
- six Vice-présidents, issus respectivement :
 - de la CC. du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) : M. Alain Coullaré
 - de la CC. du Plateau Picard (CCPP) : M. Didier Ledent
 - de la CC. de la Plaine d'Estrées (CCPE) : M. Stanislas Barthélémy
 - de la CC. du Pays des Sources (CCPS) : M. Jean-Pierre Vrancken
 - de l'Agglo. de la Région de Compiègne (ARC) : M. Eric Bertrand
 - des Communes : Mme. Michèle Bourbier
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde : M. Bruno LEDRAPPIER

Les membres du collège des collectivités et des établissements publics locaux approuvent la composition du Bureau proposée ci-dessus.

4. Élection des Vice-présidents

M. MARINI propose de reconduire la candidature des 3 Vice-présidents du bureau du collège des collectivités et des établissements publics locaux :

- 1^{er} Vice-Président : M. Alain Coullaré (CCPOH)
- 2^{ème} Vice-Président : M. Eric Bertrand (ARC)
- 3^{ème} Vice-Président : M. Didier Ledent (CCPP)

Les 3 Vice-présidents énoncés ci-dessus sont élus à la majorité absolue.

5. Adoption des règles de fonctionnement de la CLE

M. MARINI indique que les modifications concernent uniquement le changement de domiciliation du SMOA ainsi que l'intégration d'une mission relative à la révision du SAGE.

M. THIEBAUT se questionne sur le calendrier de révision du SAGE.

M. COULLARÉ indique que la réflexion relative à la révision du SAGE débutera dès 2015. Cela se traduira par le recrutement d'un chargé de mission SAGE qui viendra compléter l'équipe technique

du SMOA. Il ajoute que M. DESCHAMPS Sébastien, directeur par intérim depuis le 01 septembre 2014, sera nommé Directeur du SMOA au 01 février 2015.

Les membres de la CLE approuvent les règles de fonctionnement.

6. Approbation du rapport d'activité de la CLE 2013

M. DESCHAMPS présente le rapport d'activité de la CLE 2013 et plus particulièrement les travaux menés par le bureau. En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à cinq reprises et a émis 8 avis favorables, 4 avis favorables sous réserve et 1 avis défavorable.

M. MARINI demande à M. LHOMME si le Préfet suit les avis du bureau.

M. LHOMME confirme que le Préfet prend bien en compte les avis du bureau de la CLE. Il ajoute que les avis de la CLE sont opposables.

M. MARINI remercie les services de l'État pour la prise en compte des décisions du bureau et de la CLE.

M. COULLARÉ rappelle que dans le cadre du projet de mise en 2x2 voies de la RD 200 entre les Ageux et Monchy-Saint-Eloi, le bureau a émis des réserves afin de prendre en compte l'inventaire des zones humides du SMOA. Il précise que la réserve ne consistait pas à bloquer l'avancement des projets mais uniquement à engager une concertation avec les acteurs locaux notamment le SMOA et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

M. MARINI demande à M. DESCHAMPS de détailler l'avis défavorable du bureau.

M. DESCHAMPS indique que cet avis concerne une demande de création et d'exploitation d'un forage agricole pour l'irrigation au niveau du bassin de l'Aronde. Il rappelle le contexte de tension quantitative du bassin de l'Aronde. Il précise que le bureau de la CLE n'autorise pas de nouveaux prélèvements sur le bassin de l'Aronde tant que l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) n'est pas en place et opérationnel.

M. COULLARÉ rappelle les efforts de concertation mise en place afin de définir le Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) et la répartition des volumes entre usagers.

M. THIEBAUT précise que dans le cadre de ce type de demande, il serait nécessaire que le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques) suive l'avis défavorable de la CLE.

M. LHOMME indique que le CODERST émet un avis simple. Il rappelle que M. le Préfet suit l'avis de la CLE. A ce titre, il ajoute que la création de forage agricole sur le bassin de l'Aronde est conditionnée par la mise en œuvre opérationnelle de l'OUGC.

M. MARINI demande à M. THIEBAUT de présenter succinctement l'objet et les missions de l'OUGC.

M. THIEBAUT indique que l'OUGC sera la structure qui rassemblera l'ensemble des irrigants du bassin de l'Aronde. Il disposera d'une autorisation de prélèvement global qui s'appuiera sur le partage établi par la CLE du 03 octobre 2013.

Cette autorisation collective se substituera aux autorisations individuelles. Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DDT de l'Oise, la Chambre d'Agriculture déposera sa candidature pour la constitution de l'OUGC. Il ajoute que les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) seront à définir et que la structure ne sera pas opérationnelle avant 2018.

M. LHOMME précise que l'OUGC peut être créée avant le délai maximal fixé à 2018. Il ajoute que la création de l'OUGC rend caduque les autorisations de prélèvements individuels dès mise en place de l'autorisation unique pluri-annuelle (AUP) de prélèvement.

M. DESCHAMPS présente les actions menées dans le cadre du SAGE et du Contrat Global Oise-Aronde. Il rappelle les missions d'assistance technique réalisées par le SMOA ainsi que l'organisation de journée thématique à destinations des élus et techniciens.

M. MARINI demande à M. DESCHAMPS de préciser le thème abordé lors de la journée thématique en 2014.

M. DESCHAMPS indique que la journée traitant de la gestion alternative des espaces verts n'a pu se dérouler en juin 2014 pour des raisons techniques. Elle est reportée en 2015.

Les membres de la CLE approuvent le rapport d'activité de la CLE 2013.

7. Approbation du tableau de bord 2013 du SAGE

M. DESCHAMPS présente le tableau de bord 2013 du SAGE notamment la démarche méthodologique mise en œuvre par une stagiaire. Il ajoute que ce document permet d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du SAGE depuis 2009. L'édition du document a été subventionnée à hauteur de 80% par l'AESN.

M. COULLARÉ ajoute que le tableau de bord sera un outil utile dans le cadre de la révision du SAGE en 2015.

M. MARINI demande à l'AESN d'expliquer l'abréviation HAP.

Mme. BERNE indique les HAP sont des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques. Ils proviennent en partie de la combustion incomplète de matière organique comme le pétrole, le charbon et les ordures ménagères.

M. MARINI demande à M. DESCHAMPS de présenter les enseignements de ce tableau de bord.

M. DESCHAMPS indique que l'analyse des données collectées permet d'observer un état moyen à bon des masses d'eau superficielles à l'échelle du SAGE. La mise aux normes des nombreuses stations d'épuration (STEP) du territoire participent à ce bilan encourageant. Au niveau de l'assainissement collectif, les futurs travaux de réhabilitation de la STEP du SIAPA permettront de réduire significativement l'impact sur le ru de Payelle et l'Aronde. Il ajoute que les éléments du tableau de bord justifient également la nécessité d'intervenir sur la restauration des milieux, seul levier permettant d'atteindre l'objectif de bon état écologique en Oise-Aronde.

M. MARINI demande à M. DE PAOLI de préciser la situation du SMOA au regard des autres structures porteuses de SAGE.

M. DE PAOLI indique que le SAGE Oise-Aronde et plus particulièrement le SMOA est un territoire pilote. Il cite l'inventaire des zones humides en référence départementale, désormais utilisé par les services de l'État. Il ajoute que la méthodologie mise en œuvre pour le tableau de bord est également un exemple à suivre dans le cadre des SCOT et PLUi.

M. COULLARÉ ajoute que le SMOA est constitué d'une petite équipe technique efficace et disponible. Elle répond à une demande d'assistance locale et spécifique.

M. MARINI demande à M. FORGET de présenter l'astaciculture de Gournay-sur-Aronde.

M. FORGET indique que l'astaciculture correspond à l'ancien élevage d'écrevisses de l'INRA. Ce site se situe sur la Somme d'Or et est actuellement en cours d'entretien par les agents communaux.

M. DESCHAMPS ajoute que le SMOA accompagne la commune de Gournay-sur-Aronde depuis de nombreuses années notamment dans le cadre de l'acquisition foncière du site, de l'étude de la faune et de la flore et enfin des travaux de restauration en cours.

Les membres de la CLE approuvent le tableau de bord 2013 du SAGE Oise-Aronde.

- **Point information : Présentation de l'étude de faisabilité technico-économique sur la recherche de ressources alternatives aux prélèvements en nappe de Craie dans le bassin de l'Aronde pour l'irrigation : Conclusions et perspectives**

M. COULLARÉ rappelle les éléments de contexte de l'étude. Il ajoute que la recherche de ressources alternatives fait suite à la modélisation de la nappe de la craie et à la définition du volume maximum prélevable objectif (VMPO). Il indique que le bureau d'études a étudié différentes ressources à l'échelle du territoire notamment la réutilisation des eaux de décantation de la sucrerie de Chevrières. Cette dernière étant non compatible avec les exigences de l'industrie agroalimentaire pour des raisons sanitaires, il a été nécessaire de focaliser les recherches sur la ressource en eau souterraine de la vallée de l'Oise.

A la suite du croisement de différentes contraintes techniques et environnementales, le site de forage retenu se situe sur la commune d'Armancourt. Les travaux consisteraient à prélever l'eau dans la nappe de l'Oise puis de la transférer par le biais de canalisations jusqu'au niveau d'Estrées-Saint-Denis et enfin de la stocker temporairement dans un bassin de reprise avant distribution vers les parcelles à irriguer.

Il précise que les montants présentés par le bureau d'études sont importants au niveau de l'investissement et du fonctionnement. Il ajoute que la prochaine étape consistera à identifier le maître d'ouvrage de cette opération.

M. MARINI ajoute que les élus du SMOA ne sont pas responsables des prochaines étapes.

M. COULLARÉ précise que dans une situation de sécheresse et d'étiage, les élus de l'ARC pourront réduire, sur une courte période, les prélèvements au niveau des forages de Baugy au profit des agriculteurs irrigants du bassin de l'Aronde. Cette réduction sera compensée par un prélèvement supérieur au niveau des forages des Hospices.

M. BERTRAND indique que d'ici 2021, les prélèvements sur les forages de Baugy seront inférieurs d'environ 20%. Le Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) de l'ARC et son programme d'actions ainsi que la mise en œuvre d'investissements avec les syndicats voisins permettront de réduire globalement les prélèvements sur Baugy.

M. MARINI demande à M. DESCHAMPS de présenter les graphiques relatifs à l'évolution des volumes prélevés à l'étiage par usage entre 2000 et 2012 dans le bassin de l'Aronde.

M. DESCHAMPS indique la tendance à la baisse au niveau des prélèvements d'eau potable des forages de Baugy. La tendance est équivalente au niveau des prélèvements industriels suite à l'arrêt de l'activité d'ALPLA France à Remy. Au niveau des prélèvements agricoles, on observe des pics de consommations correspondants à des conditions météorologiques défavorables. Il précise qu'entre 2000 et 2013, la courbe relative au cumul des volumes prélevés est supérieure au VMPO à plusieurs reprises.

M. THIEBAUT précise qu'il ne faut pas se réjouir de la baisse de la consommation industrielle car si des entreprises venaient à s'installer, la pression sur le bassin de l'Aronde serait d'autant plus importante.

M. MARINI rappelle que le bassin de l'Aronde comporte peu de zones d'activités et par conséquent une faible pression sur la ressource en eau souterraine. Ce type de zone se trouve majoritairement au niveau de la vallée de l'Oise.

M. THIEBAUT ajoute que l'irrigation des cultures est uniquement nécessaire en cas de sécheresse. Dans ce cadre, le VMPO peut limiter l'activité en cas de sécheresse, réduire le potentiel d'accueil de nouveaux irrigants et freiner le développement économique de l'activité agricole du bassin de l'Aronde. Il précise que les conclusions de l'étude de recherche de ressources alternatives offrent des solutions techniques favorables à la profession agricole et à l'OUGC. Cependant, il indique que pour mener à bien ces études complémentaires et travaux, il sera nécessaire de compter sur le soutien des élus locaux et des financements publics.

M. MARINI rappelle que les élus locaux soutiendront la structure en charge de ce dossier. Il indique que cette structure devra autofinancer l'opération à hauteur de 20% en contrepartie d'un financement public.

M. LHOMME indique que si la structure est privée, il n'y a pas obligatoirement d'autofinancement à hauteur de 20%. L'OUGC peut être une structure publique, privé ou une personne morale.

M. MARTINET indique dans le cadre des études complémentaires et des travaux, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut apporter une aide financière à hauteur de 30 à 40%.

M. MARINI se réjouit de l'évolution du sujet relatif à la gestion quantitative du bassin de l'Aronde entre les élus du SMOA et la profession agricole. Il indique que l'étude de recherche de ressources alternatives est utile à la compréhension de la problématique. Il ajoute que désormais la profession agricole doit définir son potentiel de développement économique et perfectionner ses systèmes d'irrigations.

M. THIEBAUT rappelle que l'irrigation est soumise à des contraintes météorologiques notamment la problématique de répartition des précipitations dans l'année.

M. MARINI demande à M. LHOMME s'il est concevable de considérer une éventuelle compensation entre les années sèches et humides.

M. LHOMME indique que le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) impose de préserver les ressources en eau. Il ajoute que le Code de l'Environnement ne rend pas ce type de compensation possible, il prescrit un volume maximum prélevable annuel.

M. MARINI ajoute que ce sujet mérite d'être approfondi.

M. THIEBAUT demande à M. MARINI de préciser les suites de cette étude.

M. MARINI indique que la profession agricole doit constituer au plus vite l'OUGC afin d'assurer l'activité. Il ajoute que le SMOA et les EPCI soutiendront l'OUGC dans la recherche de subventions de ce projet pilote favorable à l'enrichissement et l'emploi du territoire.

M. BARTHELEMY précise que les EPCI ne disposent pas de ressources financières pour accompagner ce projet.

M. MARINI rappelle que le soutien des élus locaux ne sera pas d'ordre financier. Les subventions proviendront potentiellement des fonds FEDER et équivalents.

M. DE PAOLI précise que les services de l'État accompagneront également la profession agricole dans ce projet de territoire.

M. VRANCKEN rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser au préalable une étude technico-économique du secteur d'activité et d'évaluer les investissements à long terme. Il ajoute que la profession agricole doit définir avec précisions son modèle de développement économique.

M. Marini remercie les participants ainsi que M. Bertrand, Maire d'Armancourt, pour son accueil et lève la séance.

Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur - Maire de Compiègne



6/1/19